

« L'alternance : C'est donner du sens à l'expérience, et la transformer en savoir »

Jean Clénet

Préambule – Informations Générales :

Le Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (CFPPH) est implanté sur le site du CHU de Lille (voir plan en fin de document). Un bâtiment, l'Institut GERNEZ RIEUX, consacré de manière exclusive à la formation, accueille dans ses locaux entre autres le CFPPH.

Cette structure regroupe plusieurs entités de formation (Cadres de Santé, Sages-femmes...).

Cet institut possède une capacité d'accueil d'un peu plus de 900 étudiants, élèves et apprenants. Il possède un environnement adapté puisqu'il détient dans ces locaux plus de 50 salles de cours et travaux pratiques, amphithéâtres, salles polyvalentes et autres.

Le CIDDES, Centre de Documentation, recense plus de 6000 ouvrages et brochures. C'est un ensemble documentaire axé de manière principale sur le paramédical et l'administratif.

Un self est ouvert et accessible le midi du lundi au vendredi (ouverture susceptible d'être modifiée sans préavis).

I. DEFINITION DU METIER

Le préparateur en pharmacie hospitalière (art. L.4241-5 du CSP) est titulaire du « diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière ».

Il exerce en pharmacie à usage intérieur et participe, sous l'autorité technique du pharmacien chargé de la gérance, (art.L.5126-5 du CSP) à la gestion, l'approvisionnement, la délivrance des médicaments et autres produits de santé, à la réalisation des préparations, à la division des produits officinaux.

Son activité peut s'étendre à la préparation des dispositifs médicaux stériles ainsi qu'à la préparation des médicaments radiopharmaceutiques et anti-cancéreux. Il est soumis au secret professionnel.

II. CADRE CONCEPTUEL

A. Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?

Le projet pédagogique est la manière dont l'équipe pédagogique donne sens au programme de formation. Son élaboration est soutenue par un souci constant de cohérence au service d'une pratique de qualité.

Le Robert, dictionnaire de la Langue Française, nous propose la définition suivante :

« Projet : Image d'une situation, d'un état que l'on pense atteindre »

Deux mots méritent notre attention :

- Situation : « ensemble des circonstances dans lesquelles une personne se trouve »
- Atteindre : « parvenir au niveau de ... »

Nous pouvons donc définir un projet comme un ensemble d'éléments qui gravitent autour d'une personne et qui sont organisés de façon à amener cette personne à un état, à un niveau, à une qualification.

Ce projet va donc décrire ce qui est mis en œuvre pour permettre à l'apprenant de réussir cette année de formation et de construire son projet professionnel.

B. Concepts et valeurs

Définitions :

Concept :

Champ de la pensée au sens large, pensée intellectuelle sur un mot, démarche intellectuelle, définition d'un objet avec plusieurs aspects, représentations au regard de références, représentation mentale, générale et abstraite d'un objet ; abstraction, généralisation.

Valeur :

Ensemble cohérent hiérarchisé qui s'organise dans un système de valeurs :

- Champ psychosociologique : les valeurs sont à la base des représentations qui fondent les comportements.
- Dictionnaire le Petit Robert : « ce qui est vrai ou bien » en fonction des repères de la société. Principes à partir desquels la société où les individus procèdent à des choix. Elles sont des « éléments fondateurs de l'éthique ».

- Revue cadre : « les valeurs servent les membres d'une collectivité professionnelle pour fonder leur jugement et pour diriger leur conduite. »
- Evolution : les comportements évoluent ainsi que les représentations des valeurs.

C. Les concepts retenus par l'équipe pédagogique sont : LA REGLE DES « 3A »

A = Apprentissage
A = Alternance
A = Accompagnement

Les apprentissages : L'objectif pédagogique est d'acquérir des savoirs et des savoirs faire, en ensemble de compétences théoriques et pratiques. L'objectif pédagogique est donc le détail des aptitudes que l'apprenant va acquérir au cours du cycle de formation, ce qu'il est capable de faire sur le lieu de la formation mais aussi le lieu de stage ou d'apprentissage.

L'alternance : la formation en alternance met en lien la théorie et la pratique, l'articule, pour donner un sens et une cohérence à la formation et pour construire les compétences professionnelles. Cette formation se déroule en alternance. Une formation alternée est une formation qui articule, dans un même projet de formation, les apports de l'entreprise, en l'occurrence l'hôpital, et d'un centre de formation.

L'accompagnement : en pédagogique, il est considéré comme une interaction sociale favorisant la construction de connaissances et visant le développement personnel et professionnel de l'apprenant.

III. FINALITES DE LA FORMATION ET VALEURS RETENUES

La formation assurée doit permettre à l'apprenant, quel que soit la filière de formation) d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour assurer les fonctions de préparateur en pharmacie hospitalière dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de confidentialité.

Cette formation doit également permettre à l'apprenant de s'adapter aux différents lieux d'exercice de la profession en tenant compte de la spécificité de chaque établissement.

Tout au long de l'année de formation, l'organisation doit permettre de partager des idées, des expériences, des connaissances. Elle doit aussi développer chez l'apprenant la capacité à travailler en équipe et équipe pluridisciplinaire.

Enfin, la formation doit être un socle sur lequel l'apprenant s'appuiera pour s'engager dans un processus de formation permanente nécessaire et obligatoire tout au long de sa carrière professionnelle.

Pour ce faire, l'équipe pédagogique porte un certain nombre de valeurs :

- **Le professionnalisme,**
- **La réflexivité,**
- **L'éthique,**
- **La rigueur, l'exactitude et l'organisation,**
- **L'équité,**
- **Le respect.**

IV. COMPETENCES ATTENDUES

A. Les prérequis :

Pour mettre œuvre l'ensemble des compétences attendues, l'apprenant devra être capable de :

- Utiliser les règles, les procédures de contrôle qualité, les modes opératoires et les techniques visant à la sécurité, et à l'hygiène dans la réalisation des activités et l'utilisation des circuits,
- Analyser réglementairement et techniquement l'ordonnance et alerter le pharmacien en cas de besoin,
- Analyser la demande de dispositifs médicaux stériles et adapter la réponse,

- Créer une relation de confiance avec le patient, et son entourage, les équipes soignantes
- Recenser, sélectionner, actualiser et archiver les sources professionnelles et réglementaires,
- Utiliser les outils bureautiques,
- Éduquer et conseiller le patient et l'entourage en vue d'une démarche d'autonomisation,
- Évoluer en milieu technique, parfois automatisé.

B. Les compétences attendues après la formation :

L'apprenant doit savoir concourir à :

1. Délivrance/dispensation de médicaments et de dispositifs médicaux,
2. Réalisation des opérations d'approvisionnement et de gestion au sein de la pharmacie à usage intérieur et des services de soins,
3. Réalisation de préparations pharmaceutiques dans un cadre hospitalier,
4. Conduite des opérations de préparation des dispositifs médicaux stériles,
5. Maintenance et contrôle des équipements de préparation, de conditionnement, de stérilisation, de stockage, de production d'eau, contrôle de la traçabilité,
6. Traitement de l'information
7. Travail en équipe pluriprofessionnelle dans un but de coopération

Les quelques compétences énoncées ne sont pas exhaustives. Chaque apprenant doit mobiliser les ressources acquises au cours de sa formation précédente et lors des activités professionnelles qu'il a pu mener.

Au sortir de la formation, c'est sur un socle solide qu'il pourra s'appuyer pour construire son parcours professionnel en gardant à l'esprit les valeurs citées plus haut. L'apprenant doit aussi s'appuyer sur les textes réglementaires et le livret de l'acquisition des compétences en milieu professionnel.

V. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le 31 juillet 2024, un texte régissant la formation de préparateur en pharmacie hospitalière est sorti. Désormais, la délivrance du diplôme s'inscrit dans un **Diplôme d'Etat de Préparateur en Pharmacie Hospitalière Grade LICENCE**. Ce diplôme est donc classé au niveau 6 de la nomenclature des diplômes. Ce projet est donc écrit en référence aux arrêtés et décrets suivants :

- L'arrêté du 2 août 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière,
- L'arrêté du 30 décembre 2014 modifié relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence,
- L'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master,
- L'arrêté du 22 juin 2023 modifié fixant la liste des diplômes, certificats et titres permettant d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière.

Ce projet prend en compte aussi le Code du Travail, le Code de l'Éducation et le Code de la Santé Publique.

En dernier lieu, il prend en compte le règlement du centre de formation des préparateurs en pharmacie hospitalière ainsi que la charte numérique.

A. Les acteurs de la formation

Ils sont au cœur même de ce projet.

Ils aident l'apprenant dans sa démarche d'acquisition de connaissances et de compétences en lui donnant toutes les clés nécessaires.

Pour cela, plusieurs acteurs interviennent :

- ✓ La directrice du centre de formation, assistée par un cadre supérieur de santé, coordonnateur pédagogique-adjoint à la directrice et un cadre de santé formateur. Ces deux derniers, issus de la filière métier, détiennent des valeurs, des expériences et des compétences pédagogiques dans le champ des Sciences de l'Éducation. Ils sont au cœur du dispositif de formation monté conjointement avec les différents intervenants, ce qui permet adaptabilité et coordination. L'équipe pédagogique s'engage à accompagner l'apprenant dans son processus de professionnalisation.
- ✓ Les intervenants impliqués dans la formation : d'origine hospitalière pour la plupart, ils sont pharmaciens hospitaliers, professeurs des universités, maître de conférences universitaire, cadres de santé hospitaliers, ...

Ils ont à cœur, puisqu'ils l'ont souhaité, d'amener cette formation à un niveau qui sera suffisant pour permettre à l'apprenant un exercice professionnel efficace en milieu de travail. Leur professionnalisme et leur investissement permettent à l'apprenant d'avoir, lors des séances de cours magistral et d'échanges de pratique, une personne compétente et apte à répondre aux questions et interrogations.

- ✓ Des personnes compétentes dans un domaine particulier pour assurer les enseignements (ex. Qualité, relations humaines, ...).
- ✓ Des préparateurs en pharmacie témoignent de leur expérience et partagent leurs compétences.
- ✓ Une assistante de direction, impliquée dans le dispositif de formation, est plus particulièrement chargée des dossiers administratifs, de leurs suivis, d'assurer un relais entre l'apprenant et l'équipe pédagogique et de direction, elle facilite le déroulement de cette année de formation.

B. Les choix, principes et méthodes pédagogiques

- ✓ L'évaluation constante de l'acquisition des connaissances permet à l'apprenant de se situer tout au long de l'année.
- ✓ Des temps de rencontres individuelles organisées par les cadres pédagogiques donnent à l'apprenant la possibilité d'exprimer ses réussites/difficultés et d'élaborer si besoin ensemble des mesures de réajustement garantissant l'apprentissage. Ces rencontres peuvent être plus nombreuses si la directrice, le coordonnateur pédagogique ou le cadre de santé formateur l'estiment nécessaire ou si l'apprenant en exprime le besoin. Les personnes en situation de handicap ont à leur disposition les interlocuteurs référents handicap du CHU qui travaillent en collaboration avec les écoles et instituts. Si l'apprenant en exprime le besoin auprès du formateur ou s'il souhaite entreprendre une démarche personnelle, un référent handicap du CHU le recevra et lui proposera un accompagnement personnalisé. Des actions individualisées pourront être mises en place pour favoriser ses apprentissages et ce, si besoin et en accord avec l'apprenant, en lien avec l'équipe pédagogique. Une information est réalisée en début d'année auprès de toute la promotion par un référent handicap. Un support est mis à disposition, il comporte entre autres l'adresse mail générique qui permet à l'apprenant de prendre contact avec la cellule handicap.
- ✓ Des temps de visites sur les terrains d'apprentissage et de stage et des rencontres entre le Maître d'apprentissage/ de stage, le tuteur, l'apprenant et les membres de l'équipe pédagogique permettent à l'apprenant de progresser dans ses acquisitions. Ces temps de rencontre peuvent avoir lieu en présentiel ou en distanciel.
- ✓ Des réunions pédagogiques entre les enseignants et les professionnels chargés d'encadrer les apprenants sont organisées afin d'assurer une parfaite cohérence entre l'enseignement en Centre de Formation et les périodes pratiques.
- ✓ Des appels téléphoniques ou des messages courriels sont régulièrement réalisés avec les tuteurs de stages pour s'informer de l'évolution de la situation d'apprentissage de l'apprenant sur son lieu de stage.
- ✓ Chaque stage fait l'objet d'objectifs formalisés, établis par l'équipe pédagogique du CFPPH, en lien avec les tuteurs de stage. Chaque apprenant part avec des objectifs précis, déterminées à la fois par les besoins en formation mais aussi par ces besoins personnels et/ou spécifiques d'apprentissage. Pour cela, un livret de suivi d'acquisition des compétences en milieu hospitalier lui est remis dès la rentrée. Ce livret va lui servir tout au long de sa scolarité et peut être suivi en temps réel par l'équipe pédagogique ainsi que les personnes qui interviennent dans la formation de l'apprenant.

Le dispositif mis en place par l'équipe pédagogique permet d'assurer un accompagnement pour tout apprenant, quel que soit son statut, ses connaissances, son niveau de formation initiale, afin de l'emmener au terme de sa formation et d'acquérir les compétences afférentes au diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière.

C. Les moyens et rythmes pédagogiques

Les apprenants bénéficient des moyens matériels de l'Institut GERNEZ RIEUX. Pour ce faire, une salle de classe est dédiée prioritairement aux préparateurs en pharmacie hospitalière et est équipée d'un ordinateur, d'écrans de

projection, d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard (à noter que toutes les salles de cours de l'IGR sont équipées au plan informatique et ont accès à Internet).

Pour réaliser des travaux de groupe, des travaux de recherche, des révisions ... des salles de cours peuvent être mises à la disposition des apprenants, en fonction des disponibilités et sur demande auprès des formateurs.

Une plateforme collaborative permet le partage, le traitement et la gestion de fichiers, documents et autres types de données entre apprenants et équipe du CFPPH. Cet outil collaboratif contribue à l'amélioration de la communication entre les différents apprenants et avec l'équipe pédagogique. Moyen d'échanges privilégié, l'apprenant peut contacter un membre de l'équipe, laisser un message, faire une visioconférence, envoyer un document pour relecture ...

Cette plateforme permet aussi l'accès aux outils bureautiques nécessaires et utiles à la rédaction de documents écrits, rapports de stage, supports de présentation ...

Enfin, l'outil mis à disposition permet de faire de la visioconférence entre les apprenants et un formateur dans le cadre de cours en distanciel. C'est donc au quotidien un outil facilitateur d'acquisitions et d'apprentissages.

L'alternance est organisée en quinzaine généralement (15 jours de formation théoriques puis 15 jours de formation pratique). Ce rythme doit permettre à l'apprenant l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences. Le rythme scolaire est organisé en journée de 7 heures. Dans la mesure du possible, les interventions ont lieu du lundi au jeudi. Le vendredi est principalement axé au travail de recherche de l'apprenant ou encore pour des travaux de groupe. Cette organisation peut varier en fonction des possibilités des intervenants, disponibilités de salles. Chaque journée est décomposée en 4 créneaux horaires de 2 heures. Ce rythme peut varier en fonction des interventions. Les cours peuvent être organisés en présentiel et/ou en distanciel. De manière générale, au cours d'une semaine, un même domaine de compétences est abordé.

D. Les enquêtes de satisfaction

Tout au long de l'année, l'avis des élèves/apprentis est requis sur l'ensemble des cours prestés tant sur les contenus que sur la qualité de l'intervention. Pour ce faire, des questionnaires sont renseignés par les élèves/apprentis en fin d'année scolaire.

Un questionnaire général de satisfaction de la formation, intégrant les parties théoriques et pratiques, propre au CFPPH, est renseigné en fin de formation et aborde les points suivants :

- La satisfaction générale des contenus pédagogiques,
- L'organisation générale des cours,
- L'organisation générale des stages,
- Le niveau de satisfaction de l'équipe pédagogique.

Des enquêtes plus spécifiques peuvent être menées ponctuellement (Enquête ADIPH, enquête ateliers DM)

De plus, un questionnaire commun à l'ensemble des écoles et instituts est réalisé afin d'évaluer les stages d'une part, et l'enseignement d'autre part, ainsi qu'un questionnaire de satisfaction sur l'Institut Gernez Rieux. Celui-ci reprend les prestations générales offertes aux apprenants au cours de leur année scolaire.

Tous ces dispositifs contribuent à améliorer de façon continue la qualité du dispositif de formation au sein du CFPPH mais aussi au sein de l'IGR. Chaque année, un conseil de vie étudiant a lieu, les résultats du dernier questionnaire cité est présenté à l'ensemble des participants. Les délégués de classe de toutes les écoles et instituts sont cordialement invités ainsi les directeurs, les coordonnateurs pédagogiques, les cadres formateurs, les assistantes de direction et toute personne compétente.

E. La déclaration d'évènement indésirable et la fiche

La sécurité et la qualité de nos activités de formation constituent une préoccupation permanente. Tous les évènements pouvant affecter cette sécurité et cette qualité doivent être déclarés. Pour ce faire, plusieurs moyens pour déclarer un évènement indésirable (EI) sont mis à disposition des élèves/apprentis :

- Des QR-codes sont disposés au sein de l'IGR et permettent de faire une déclaration via un téléphone portable par exemple,
- Sur le SharePoint Etudiant IGR, un espace dédié existe où l'on peut retrouver cette fiche de déclaration d'EI,
- En version papier, elle est disponible à l'accueil de l'IGR et à déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet.

Un événement indésirable est un événement récurrent qui entrave la dispensation des enseignements, il peut concerner la pédagogie, les conditions matérielles et fonctionnelles en stage et au CFPPh, mais ne concerne pas les maintenances et réparations courantes de l'IGR.

VI. CONCLUSION

Cette année de formation doit être un socle sur lequel l'apprenant va s'appuyer pour forger son identité professionnelle. Elle a pour objectifs principaux de former des professionnels de santé compétents, responsables et actifs dans toute démarche visant à améliorer la prise en charge du patient et son état de santé. Cette formation doit aussi permettre à chaque apprenant d'appréhender les futures acquisitions, modifications, améliorations et évolutions que le système de santé connaît et va connaître.

L'accompagnement individuel est au cœur du dispositif de formation. Cet accompagnement se traduit dans le cadre de suivis pédagogiques ou encore lors de temps formalisés auprès de l'équipe du centre de formation. Cet accompagnement, au plus proche de l'apprenant, s'inscrit à la fois dans une stratégie de prévention de rupture de parcours et d'abandon de formation mais aussi de réussite au diplôme.

Cette nouvelle formation n'est que le début d'un long apprentissage, qui s'enrichira au fil du temps par la formation continue, les lectures, les échanges avec les professionnels de santé, l'implication dans la vie institutionnelle de son établissement employeur et la recherche.

La formation professionnelle est un investissement rentable et durable, les bénéfices de la formation sont perçus rapidement et de manière concrète.

Cette nouvelle formation :

- C'est vous accompagner dans votre carrière professionnelle,
- C'est d'actualiser et de développer vos compétences et vos capacités pour gagner en expertise,
- C'est d'améliorer votre capacité d'adaptation, votre ouverture aux autres,
- C'est de diminuer votre résistance aux changements
- C'est d'avoir davantage confiance en vos capacités, de gagner en autonomie, d'être plus motivé,
- C'est de continuer à rester performant dans vos fonctions,
- C'est de monter en légitimité, de gagner en responsabilité, de pouvoir évoluer au sein de votre entreprise,
- C'est d'être acteur de votre évolution professionnelle.